

BRÉCEY - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Présents : M. AUBRAYS, M. HAMELIN, Mme PIGEON, M. DUBOURG, Mme YVON, M. PICHON, M. PESLIN, M. BAZIN, Mme CHAUSSIERE, M. LEBIGOT, Mme RIVIERE, M. LEBEDEL, Mme SANGLEBOEUF, M. PÉPIN, Mme PIQUET, Mme GIROULT, Mme DECHANCÉ.

Excusés : M. LEVERNEUIL, Mme LEVILLAIN.
M. LEVERNEUIL a donné pouvoir à M. PESLIN,
Mme LEVILLAIN a donné pouvoir à M. DUBOURG.

Secrétaire : M. DUBOURG.

M. Jérôme LEBEDEL absent excusé en début de séance s'est présenté au 2^{ème} point de l'ordre du jour de la séance concernant le camping - tarifs des ventes du kiosque (confiseries, boissons).

Approbation PV

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du lundi 27 avril 2026.

D2026/05/01 Cession d'un terrain sis rue des Lavandières cadastré AB 819

Vu l'avis du Domaine en date du 15 avril 2026, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de céder au profit de l'association ROC EN BAIE, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 22 500 € sans notion de TVA la parcelle AB 819, d'une contenance totale de 607 m², sise rue des Lavandières ;
- **Autorise** le Maire à signer les documents liés à cette cession.

D2026/05/02 Camping – Tarifs des ventes du kiosque (confiseries, boissons)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des confiseries et boissons du camping tels que présentés en annexe,
- **Précise** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juin 2026.

D2026/05/03 Subventions aux associations et autres organismes de droit privé

Monsieur le Maire présente les propositions de subvention aux associations et autres organismes de droit privé faites par la Commission Vie associative lors de sa réunion du 13 mai 2026.

Les membres du Conseil municipal sont invités à voter et à ne pas prendre part au vote sur l'attribution de la subvention concernant leur association respective, conformément aux règles de déontologie et aux dispositions de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations et organismes de droit privé pour un montant de 45 559 € telles que présentées en annexe de la présente délibération ;
- **Précise** que ces dépenses ont été inscrites au budget primitif 2026.

D2026/05/04 Subvention à l'association CADUSÉE

Monsieur Vincent HAMELIN quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, de verser une subvention de 20 000 € à l'association CADUSÉE pour l'année 2026.

D2026/05/05 Subvention au CCAS

Monsieur le Maire présente la proposition de subvention au CCAS à hauteur de 50 000 € et précise qu'il convient de conclure une convention financière avec le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention de 50 000 € au CCAS ;
- **Précise** que ces dépenses ont été inscrites au budget primitif 2026 ;
- **Approuve** la convention financière pour le CCAS ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer ladite convention ainsi que tout document à intervenir à cet effet.

D2026/05/06 Ressources humaines – modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

CRÉATIONS		
Grades	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (DHS 29h/35)	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	Temps non complet (DHS 29h/35)	1
Adjoint technique	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

D2026/05/07 Ressources humaines : création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité au Service scolaire

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1° ;

Monsieur le Maire propose de créer un emploi temporaire d'adjoint d'animation en raison d'un besoin à l'école maternelle pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce poste d'agent du service scolaire sera un poste à temps non complet (29h30/35h) du 31 août 2026 au 2 juillet 2027. L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 d'adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (29h30/35h) du 31 août 2026 au 2 juillet 2027 rémunéré sur la base de l'échelon 1 du grade ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

D2026/05/08 Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs et associations – Modification Les Cèdres

Par délibération D2026/04/14 en date du 2 avril 2026, des conseillers municipaux ont été désignés pour représenter la commune au sein des associations et des organismes locaux de la manière suivante :

LES CÈDRES : M. Christophe LEBIGOT, M. Jean-Louis PESLIN, Mme Chantal PIGEON,
M. Vincent PICHON, Mme Laëtitia YVON.

La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie a désigné Mme Chantal PIGEON au sein du conseil d'administration de l'association Les Cèdres pour représenter l'EPCI. Il convient donc de désigner un nouveau conseiller municipal pour représenter la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne** comme représentants de la commune au sein de l'association LES CÈDRES, les conseillers municipaux suivants :

M. Christophe LEBIGOT, M. Jean-Louis PESLIN, M. Vincent PICHON, Mme Laëtitia YVON et Mme Adeline SANGLEBOEUF.

**Le Secrétaire de séance,
Bertrand DUBOURG**



**Le Maire,
Philippe AUBRAYS**



